

1er Trimestre 2019

## Invitation



Gérard SANTOSUOSSO,  
Maire de Trouy

le conseil municipal,  
le personnel communal

ont le plaisir de vous convier le

**Vendredi 11 janvier 2019  
à 18h30**

**à la cérémonie des vœux 2019**

à l'Espace Jean-Marie Truchot  
Avenue du Cabaret à Trouy bourg

**Nous aurons le plaisir d'accueillir  
l'écrivain trucidien  
*Sébastien Deffontis*  
qui dédicacera son livre  
*"Mélicca"***



Sapins réalisés, avec des produits recyclés, par les élèves des écoles et du Centre de Loisirs de Trouy

## EDITO DU MAIRE



L'année écoulée a été très fournie en événements et rend compte, si besoin était, de la nécessité de prendre en considération les préoccupations de nos concitoyens.

Un fossé se creuse entre notre vision, simple, pratique, pragmatique, de la vie de tous les jours et celle de nos dirigeants, anciens ou actuels, idéaliste voire idéologique.

Nous sommes confrontés à la réalité du présent alors qu'ils sont à l'imagination du futur.

Pourtant, les responsabilités, les orientations, la gestion de la sécurité sous toutes ses formes d'équité, s'imposent à tous, tous les jours.

Nous tenons à veiller que les tâches à accomplir soient bien et parfaitement réparties.

Ecouter, regarder, réfléchir ensemble est préférable à décider tout seul, à informer et à imposer.

En toute chose, LA VERITE n'est-elle pas au milieu ?

L'année 2019 se profile, nous la découvrirons avec plaisir, enthousiasme, initiatives et partage.

Merci de ce que vous pourrez faire pour elle !

Tous nos vœux les plus sincères pour 2019.

## SOMMAIRE

Page 2 :	Edito et sommaire
Page 3 :	Informations municipales
Page 4 :	Commerce
Pages 5 à 6 :	Environnement
Page 7 :	Sécurité
Page 8 :	Développement durable
Pages 9 à 11 :	Informations
Page 12 :	Enfance
Pages 13 :	C.C.A.S.
Page 14 :	Service à la population
Pages 15 à 18 :	Associations
Page 19 :	Agenda
Page 20 :	Contact

## POINTS ABORDÉS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

### Consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation

Tous les documents de la consultation sont téléchargeables sur le site [www.prenons-soin-deleau.fr](http://www.prenons-soin-deleau.fr)

### Opération « achat et rénovation du bar-tabac-presse »

Demandes de subvention à Monsieur le Président de Bourges Plus dans le cadre des fonds de concours et à Madame la Préfète dans le cadre de la DETR 2019 (dotation d'équipements des territoires ruraux)

### Reconduction de la convention avec la SBPA pour l'année 2019

### Approbation des contrats d'intervention scolaire

- Escrime au bénéfice de l'école élémentaire de Trouy bourg pour la période de janvier à mars 2019  
- Arts du cirque au bénéfice de l'école maternelle de Trouy nord « l'Envol » pour la période de mai à juin 2019

**Signature de la convention de servitudes avec ENEDIS** dans le cadre du lotissement « Le Champ de la Pâturage » rue des Acacias

**Demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police** pour la réalisation d'un ralentisseur à Trouy nord pour la sécurisation de la traversée des enfants scolarisés au groupe scolaire de Trouy nord

**Demande de subvention** à Madame la préfète dans le cadre de la DETR 2019 pour l'opération de mise en accessibilité de la bibliothèque (en priorité N° 2)

**Approbation de l'accord local de la répartition des sièges** au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus suite à l'adhésion de la commune de Mehun-sur-Yèvre

**Pour plus de détail, vous pouvez retrouver le procès verbal du conseil municipal**  
sur le site [villedetrouy.fr](http://villedetrouy.fr), rubrique mairie/conseil municipal/délibération ou  
dans les panneaux d'affichage place de la Mairie

## PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ENSEMBLE COMMERCIAL, SERVICES ET LOGEMENTS AU NORD

Certaines dispositions du Plan Local d'Urbanisme actuel n'étant pas compatibles avec les exigences du projet, le promoteur Eurivim travaille sur un document intitulé "déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune".

A l'heure où nous écrivons ces lignes, deux solutions s'offrent au promoteur, à savoir déposer le dossier sur lequel il travaille ou bien laisser la procédure du PLUi se dérouler, sachant que l'arrêt du projet est prévu fin du 1er trimestre 2019 avec une approbation fin 2019.

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES : RAPPEL



Dans le cadre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et en vue des prochaines élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, tout électeur nouvellement arrivé ou n'ayant pas accompli sa demande d'inscription avant le 31 décembre 2018, pourra s'inscrire sur la liste électorale avant le 31 mars 2019.

**Pour ce faire, une permanence en mairie sera mise en place le samedi 30 mars 2019 de 10h à 12h, uniquement pour ces inscriptions.**

Attention, les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars 2018 et la veille de ce scrutin seront inscrit automatiquement, sans démarche à accomplir.

Chaque jeune recevra un courrier lui confirmant son inscription au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

---

### SAUVEGARDONS « LE SAINT-MICHEL »



Madame Denise ESTIENNE exploite seule, depuis plusieurs années, le bar-tabac-presses-jeux (dont loto) « Le Saint Michel », sis 14 avenue des Anciens Combattants à Trouy bourg.

Cet établissement est fréquenté par une fidèle clientèle.

Ses services sont très appréciés et ce commerce de proximité contribue incontestablement à la vie économique de la Commune ainsi qu'à son attractivité.

Depuis plusieurs mois, Madame Denise ESTIENNE, souhaite arrêter son activité pour prendre une retraite bien méritée et pour ce faire, a mis en vente son habitation et son fonds.

Or, devant la grande difficulté à trouver un repreneur pour l'ensemble du bien (murs et fonds), nous avons été alertés par le risque de voir disparaître ce commerce. Notre collectivité s'est donc penchée sur ce dossier.

En effet, la municipalité en tant qu'acteur public, se doit d'éviter de perdre ce commerce, lieu traditionnel de socialisation, y compris pour notre ville, puisque nous y organisons des vins d'honneur à l'occasion de manifestations et de commémorations.

Nous sommes tous témoins de la désertification de nos communes rurales qui, sans leurs commerces de proximité, perdent incontestablement toute dynamique.

Ainsi, dans un premier temps, un contact a été pris avec la C.C.I. (Chambre de Commerce et d'Industrie) du Cher pour connaître les différentes possibilités qui s'offraient à la ville pour sauvegarder le bar-tabac-presses.

C'est alors qu'une information très importante nous a été donnée par la C.C.I. : **si l'activité cesse sans repreneur, la ville risque de perdre définitivement le droit à tabac.**

Notre municipalité a donc, avec l'accord unanime du conseil municipal, décidé d'acheter les murs pour « sauvegarder ce commerce », sous réserve qu'un professionnel formé et motivé s'engage à acquérir le fonds et à gérer ce commerce au service de la population locale et ce, avec notre implication.

A ce jour, Madame Denise ESTIENNE a trouvé un preneur pour le fonds commercial s'agissant d'une personne qui a l'expérience professionnelle requise et dont le sérieux nous a été confirmé par la C.C.I.

La ville a donc confirmé son offre d'achat que Madame ESTIENNE a accepté. L'objectif est de rénover le bâti, de créer des locaux aux normes, de mettre en location le local commercial et le logement.

D'ici la fin du 1er semestre 2019, la ville espère avoir terminé les travaux de rénovation et de mise aux normes et accueillir le successeur de Madame Denise ESTIENNE.

Les montages financiers et juridiques de cet achat seront présentés ultérieurement, les démarches étant à ce jour en cours.

D'avance, nous remercions la population pour l'accueil qu'ils réserveront à notre nouveau commerçant.

Nous remercions également Madame Denise ESTIENNE pour tous les services qu'elle a rendus à la collectivité, aux associations locales, aux habitants et à sa contribution au dynamisme et à l'attractivité de Trouy bourg.

## VENTE DE TERRE VÉGÉTALE

La ville de Trouy reconduit la vente de terre végétale au prix de 10 € le m<sup>3</sup> sur la base d'1m<sup>3</sup> au minimum et sur inscription **jusqu'au 28 février 2019**.

Les inscriptions seront enregistrées par le service accueil de la mairie soit :

- par téléphone au 02.48.64.78.18,
- par mail : [mairie@ville-trouy.fr](mailto:mairie@ville-trouy.fr),
- par courrier : place du 8 mai 1945 18570 Trouy.

La vente sera organisée les **mardi 12 et jeudi 14 mars** de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 sur présentation d'un bon de retrait qui sera délivré **après inscription et remise du paiement (chèque exigé à l'ordre du Trésor Public)**.

Le transport sera à la charge du demandeur.

Pour les entreprises, contactez le service technique au 02.48.64.78.19.

## NETTOYAGE DES TROTTOIRS EN CAS DE NEIGE



En cas de chute de neige, les trottoirs doivent être déblayés et dégagés sur une largeur d'environ 1m50.

S'il n'existe pas de trottoir, une bande de même largeur doit être dégagée en bordure des propriétés riveraines.

En cas de verglas, les trottoirs peuvent être saupoudrés de sable sur une largeur de 1m50.

**Nous sommes responsables devant chez nous. Merci de faire tant que possible un petit balayage : neige, feuilles, déchets, ...**

Les commerçants et bon nombre de concitoyens le font régulièrement. Un petit effort de tous, c'est la sécurité qui y gagne. Merci d'y penser.

Faute d'entretien des trottoirs, la responsabilité de chacun peut être engagée en cas d'accident (exemple : la chute d'un piéton).

## FEU DE CHEMINÉE

**Avec l'arrivée de l'hiver, les soirées s'allongent et se rafraîchissent, propices à la chaleur d'une cheminée.**

Faire un feu de cheminée ne se résume pas à entasser aléatoirement des bûches de bois et à y mettre le feu. Le choix du bois, de l'allume-feu et leur disposition dans l'âtre sont des paramètres non-négligeables, afin d'obtenir une combustion durable, lente et sans fumée toxique.

Par ailleurs, **le feu de cheminée ne doit pas être alimenté par des déchets**, du bois humide ou du bois traité. Vous éviterez ainsi de polluer votre voisinage et d'encrasser votre conduit.



## INSCRIPTION POUR ACHAT DE TERRE VEGETALE

**À retourner au plus tard le 28 février 2019 en mairie**

Nom Prénom.....

Adresse : .....

Tél. : .....

Quantité à prendre : .....

**Date d'enlèvement : mardi 12 ou jeudi 14 mars 2019 de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30**  
(Rayez la date inutile)

**Je joins mon chèque d'un montant de .....**

### HORAIRES DES DÉCHETTERIES

TROUY			BOURGES (Les Danjons)
	ÉTÉ à partir du 1 <sup>er</sup> avril	HIVER à partir du 2 novembre	Fermée les jours fériés
<b>Lundi</b>	9h-12h / 15h-18h	9h-12h / 14h-17h	Lundi au samedi 10h à 12h et de 14h à 18h
<b>Mercredi</b>	15h-18h	14h-17h	
<b>Vendredi</b>	15h-18h	14h-17h	
<b>Samedi</b>	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h	
<b>Dimanche</b>			
			10h-12h

### MONOXYDE DE CARBONE

Un gaz invisible, inodore, toxique et mortel provoque des maux de têtes, des nausées, des vomissements, des vertiges, des pertes de connaissance, le coma ou le décès.

Pour éviter les intoxications :

- faites entretenir vos appareils de chauffage par un professionnel,
- faites ramoner vos conduits et cheminées tous les ans,
- ne bouchez pas les aérations de votre logement.

Renseignez-vous et procurez-vous le dépliant sur [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr) et sur [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr).



### COMMANDE DE FUEL GROUPÉE



Mme LEDUC, trucidienne, propose de recenser les personnes se chauffant au fuel qui seraient intéressées par un groupement de commandes et livraisons, l'objectif étant d'obtenir des prix plus attractifs.

Contactez au 06.03.41.23.80 pour la prochaine commande prévue mi janvier.

**La Mairie sert uniquement de relais d'information et ne détient aucune responsabilité dans ces échanges.**

## RUE DU GRAND LAC



La rue du Lac est la voie de liaison entre la RD 73 et la place de l'Eglise.

Cette voie est à double sens entre la place de l'Eglise et la rue du Domaine de la Cure, puis à sens unique sortant vers Châteauneuf-sur-Cher.

Plusieurs riverains ont signalé à la mairie des véhicules circulant en sens interdit, entre la route de Châteauneuf et la place de l'Eglise, et des vitesses excessives.

La mise en place du radar pédagogique pendant un mois a montré que :  
- en moyenne 17 véhicules par jour prennent le sens interdit,  
- les vitesses pratiquées sont élevées par certains usagers.

La commune a donc indiqué ces résultats aux forces de police et des contrôles auront lieu.

De plus, la commission "travaux" a proposé de faire un test de diminution des vitesses par la mise en place d'un coussin berlinois.

La circulation en sens interdit est puni d'un retrait de 4 points sur le permis de conduire et d'une amende de 135 €.

## REFLEXES SECURITE



PRÉFÈTE DU CHER



PRÉFÈTE DU CHER



### VOTRE SÉCURITÉ : LES BONS RÉFLEXES

Connaître les risques (naturels, technologiques etc) auxquels votre commune est exposée, en consultant :



Site internet Géorisques : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



Site internet de la préfecture : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)  
(rubrique « politiques publiques » / « risques »)



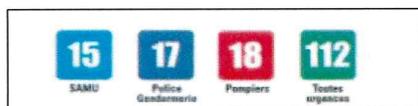
En mairie : le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)

Suivre l'évolution de la situation :



La préfecture du Cher sur Facebook et Twitter

Connaître les numéros d'urgence :



Lors de votre appel, pensez aux 3 points suivants :

1. Je suis : s'identifier et se localiser
2. Je vois : décrire la nature de l'évènement
3. Je fais : lister les premières actions entreprises

### RÉAGIR EN CAS D'ÉVÈNEMENT MAJEUR

Qu'est-ce qu'une crise de sécurité civile ?

- elle menace un nombre élevé de personnes ;
- elle survient de manière imprévisible ou rapidement ;
- elle nécessite le concours actif de la population.

Exemples : inondation importante ; accident dans une usine SEVESO ; carambolage d'ampleur ; incident nucléaire ; attaque terroriste etc

Suivre l'évolution de la situation :



La préfecture du Cher sur Facebook et Twitter



France Bleu Berry (103,2 Mhz)



France Télévision ou France Info

Adopter les bons comportements



Mettez-vous en sécurité

Rejoignez sans délai un bâtiment



Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

Évitez de saturer les réseaux

## BALLADE THERMOGRAPHIQUE



Sous la conduite d'un conseiller info-énergie de l'Agence locale de l'énergie et du climat du Cher (ALEC 18), une ballade thermographique d'environ 1 h s'est déroulée le 12 décembre 2018 dans les rues du bourg.

La caméra thermique permet de visualiser les déperditions de chaleur des habitations. L'image prise par la caméra était relayée sur une tablette pour grossir l'image. Nous avons donc pu constater les ponts thermiques créés par des dalles en béton, les coffres de volets roulants, les huisseries, etc. Les couleurs froides (noir, bleu, ...) signifient un bâtiment froid alors que les couleurs chaudes (rouge, orange) révèlent un bâti chaud. Les conditions météorologiques étaient excellentes, puisque la température extérieure était de 1° et que le temps était clair et sec.

Ensuite, retour en mairie pour une conférence au cours de laquelle le technicien a visionné quelques photos prises dans d'autres communes, donné des renseignements techniques sur les différents types d'isolation et aides financières mobilisables.



Les techniciens de l'ALEC 18 se tiennent à la disposition de tout citoyen à la recherche de **conseils gratuits** pour isoler son habitation. Site internet également à consulter pour trouver une mine d'informations sur le sujet : FAIRE.fr.

## ZERO PESTICIDE

Voilà deux ans que notre commune s'est engagée dans l'opération « Objectif zéro pesticide » en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Cher et Nature 18.

Nous arrivons à la fin de cet accompagnement qui a permis à notre commune de prendre conscience de l'enjeu qu'est l'entretien de nos espaces sans produits phytosanitaires.

Durant ces deux années, diverses animations ont été conduites par Nature 18. Cette année encore, Nature 18 a accompagné la commune en proposant plusieurs animations, notamment avec la mise en place d'une exposition lors de la journée du patrimoine au Château Rozé le 17 septembre dernier, ainsi qu'un atelier de désherbage participatif le 2 juin.

Malheureusement, peu de personnes sont venues prêter main forte pour désherber quelques rues de Trouy. Parallèlement, les enfants des écoles de Trouy Nord et Trouy Bourg ont bénéficié d'animations scolaires sur divers thèmes comme les insectes, les fleurs et la pollinisation, le jardin, etc.



La Chambre d'Agriculture du Cher a accompagné les élus ainsi que l'équipe technique dédiée aux espaces verts pour mettre en place diverses techniques alternatives. Ce nouveau mode gestion va se poursuivre petit à petit (paillage dans les massifs, enherbement de certains trottoirs, choix du fleurissement avec plus de vivaces, gestion différenciée de certains espaces et bien d'autres méthodes).

Un focus sur la Trouée Verte : sur ce type d'espace, il est souhaitable de **laisser la végétation spontanée**, elle est adaptée aux conditions locales et requiert un faible niveau d'entretien. Cet espace champêtre est entretenu de manière à ce que ce secteur garde son aspect naturel et permette d'accueillir un ensemble d'espèces animales et végétales comme les oiseaux et les papillons et bien d'autres encore.

Cet entretien différencié permet de conserver des milieux naturels liés aux haies champêtres présentes, indispensables à la préservation du patrimoine naturel de la commune.

## LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ (DMP)



C'est un carnet de santé numérique gratuit, confidentiel et sécurisé qui conserve vos informations de santé (traitements, résultats d'examens, pathologies, allergies, ...) afin de les partager avec les professionnels de santé de votre choix pour améliorer votre prise en charge, particulièrement en cas d'urgence. Mais à qui s'adresse-t-il ? Comment peut-on créer un DMP ? Son accès est-il entièrement sécurisé ?

### QU'EST-CE QUE LE DMP ?

Après une phase d'expérimentation, le DMP est désormais disponible partout en France. Il n'est pas obligatoire et n'a aucun impact sur vos remboursements.

En simplifiant et en sécurisant le partage des informations de santé utiles à votre prise en charge, le DMP favorise la coordination et la qualité des soins entre tous les professionnels de santé, même à l'hôpital, notamment en évitant les actes redondants, les risques d'accidents d'anesthésie ou les interactions médicamenteuses dangereuses. Ce service vous permet de retrouver dans un même endroit :

- votre historique de soins des 24 derniers mois automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie ;
- vos résultats d'examens (radios, analyses biologiques, ...) ;
- vos antécédents médicaux (pathologie, allergies, ...) ;
- vos comptes-rendus d'hospitalisation ;
- les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence ;
- vos directives anticipées pour votre fin de vie (à partir d'avril 2019).

### QUI EST CONCERNÉ ?

Chaque personne bénéficiant d'un régime de sécurité sociale peut créer un DMP pour lui-même ou son enfant.

Le DMP est particulièrement utile pour les personnes ayant souvent recours aux soins comme les patients atteints d'une maladie chronique, les personnes âgées ou les femmes enceintes.

### COMMENT LE CRÉER ?

- En ligne, directement depuis le site internet [dmp.fr](http://dmp.fr) ;
- En pharmacie ou auprès d'un professionnel de santé équipé d'outils informatiques adaptés ;
- À l'accueil de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou auprès d'un conseiller de votre organisme d'Assurance maladie.

Une fois créé, votre DMP est accessible à tout moment depuis le site [dmp.fr](http://dmp.fr) (rubrique Mon DMP) ou via l'application mobile DMP téléchargeable pour systèmes iOS et Android.

### QUELLE SÉCURITÉ ?

L'accès à votre DMP est hautement sécurisé. A part vous, seuls les professionnels de santé autorisés (votre médecin traitant, infirmier, pharmacien, ...) peuvent le consulter.

- Vous pouvez ajouter ou masquer un document. Seul votre médecin traitant peut accéder à l'ensemble des informations contenues dans votre dossier ;
- Vous pouvez gérer les accès (bloquer un professionnel de santé, supprimer une autorisation) ;
- Vous êtes libre de demander à tout moment sa fermeture (les données seront conservées 10 ans).

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Selon l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ont obligation de publier et de diffuser un recueil trimestriel des actes administratifs.

Ce recueil est consultable et communicable à la mairie du bourg et à la mairie annexe du nord ou sur le site internet de la ville : [www.villedetrouy.fr](http://www.villedetrouy.fr).

---

## NOUVEAU SERVICE EN LIGNE CONCERNANT LES VIOLENCES

Vous êtes victimes de violences sexuelles et/ou sexistes ? Vous ne savez pas comment et à qui en parler ? Vous pouvez désormais *tchater* en direct avec les services de police ou de gendarmerie, depuis Service-public.fr.

Ce [nouveau service en ligne](#) vous permet de dialoguer en direct 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 avec un policier ou un gendarme spécialement formé et d'instaurer un échange personnalisé avec lui afin de signaler des faits de violences sexuelles et/ou sexistes dont vous êtes victimes et pour lesquels vous êtes en recherche d'informations, de conseils ou d'assistance.

Cette discussion interactive doit vous permettre de bénéficier d'une orientation et d'un accompagnement dans vos démarches directement de chez vous vers un service de police, une unité de gendarmerie ou une association susceptible de vous venir en aide avec professionnalisme et disponibilité.

**Attention :** en cas d'urgence, il faut bien évidemment appeler le 17 ou le 112.

## CHANGEMENT D'HORAIRES MAIRIE ANNEXE DE TROUY NORD

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les horaires de la mairie annexe de Trouy nord vont être modifiés.

Celle-ci sera ouverte le **mercredi de 14h à 16h et fermée à chaque période de vacances scolaires.**



## RECENSEMENT DE LA POPULATION



Trouy a réalisé une enquête de recensement en janvier 2016. La population est actualisée tous les ans. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, Trouy compte 4085 habitants (population municipale 3966+ population comptée à part 119) 2016 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

## DU CHANGEMENT AU CABINET MEDICAL Message adressé de la part du Docteur Ducroz

C'est en 1991 que le Docteur François Ducroz s'est installé à Trouy. Il a tout de suite trouvé un climat de confiance. Il a été épanoui par l'exercice de la médecine générale, complétée par la médecine d'urgence, l'ostéopathie et l'enseignement.

Maintenant, il part exercer la médecine en hospitalisation à domicile dans une grande partie du département. Il est tout à fait serein concernant la reprise du cabinet par le Docteur Clavier qui a une très grande connaissance et une sensibilité médicale. Il sera accompagné par le Docteur Catinca Iancu avec un projet d'agrandissement du cabinet. Il remercie avec une grande sincérité Valérie Rousseau, la secrétaire, qui a énormément participé à l'organisation de son travail.

Très reconnaissant de votre fidélité, il passera régulièrement au cabinet prendre de vos bonnes nouvelles. Le Docteur Ducroz vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

---

## LES ABOIEMENTS DE CHIEN



Les aboiements de chien peuvent entraîner des conflits de voisinage parfois violents. Les aboiements représentent le tiers des nuisances sonores. Que faire si le chien de votre voisin aboie toute la journée ou en pleine nuit ?

Les aboiements de chien, en langage juridique, sont assimilés à des « bruits de comportement » ou à des « bruits domestiques ».

Les règles relatives à ces bruits sont inscrites dans le Code de la Santé publique. L'article R 1334-31 dispose que :

**« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».**

Pour résumer, les bruits causés par l'aboiement des chiens sont assimilables à des troubles du voisinage et répréhensibles s'ils durent, ont un caractère répétitif ou intense. Il suffit qu'un seul de ces trois critères soit rempli pour que l'on puisse parler de trouble de voisinage.

Exemple : un chien qui aboie par intermittence mais de manière très puissante OU un chien dont l'aboiement n'est pas puissant mais cependant continu.

### QUE FAIRE EN CAS DE TROUBLE DE VOISINAGE LIÉ À UN ABOIEMENT DE CHIEN ?

La première démarche est de nature diplomatique et consiste tout simplement à **parler à votre voisin des aboiements de son chien**. Il est possible que votre voisin ne soit même pas conscient que son chien aboie (les chiens aboient souvent en l'absence de leur maître).

Si votre voisin refuse le dialogue et refuse de faire quelque chose, **adressez-lui un courrier en recommandé en rappelant la législation en vigueur** (cf. article du Code de la Santé publique).

Si votre voisin ne réagit pas suite à la réception de votre courrier, vous devez **contacter les forces de l'ordre** (police nationale) et les inviter à venir constater sur place les nuisances sonores provoquées par le chien.

Si l'aboiement du chien peut effectivement être qualifié de trouble anormal du voisinage, les forces de l'ordre établiront sur place un procès-verbal et une mise en demeure, tous deux adressés au propriétaire du chien.

**Le propriétaire du chien, s'il ne fait rien, risque une amende pouvant atteindre les 450 € ainsi que la confiscation de son chien.**

## IMEP

L'IMEP propose de janvier à avril un stage "**English tutoring : objectif bac 2019**" pour amener des lycéens en classe de Terminale, en difficulté avec la langue anglaise, au plus proche du niveau attendu au Baccalauréat. Stage en 2 temps :

- 9 janvier au 3 avril : cours individualisés pour progresser et combler ses lacunes.
- 8 avril au 12 avril : stage intensif ayant pour objectif l'épreuve du BAC

5H30 de cours pour 340 €, 15 places seulement.

IMEP, Salle d'armes, Technopole Lahitolle, Bourges- 02.48.67.58.00  
www.imep-bourgesplus.fr



## PROCÉDURE DE MISE EN PLACE DU SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL «SMA »



La loi du 20 août 2008 a imposé aux communes d'organiser l'accueil des élèves des écoles élémentaires et maternelles publiques et privées sous contrat en cas de grève ou d'absence imprévisible (Service Minimum d'Accueil dit SMA).

Ce service se met en place quand le taux des enseignants se déclarant grévistes dans une école dépasse 25 % de l'effectif des enseignants.

Les services de l'Académie informent les services de la Ville par mail de la grève ainsi que du taux des grévistes.

Le service enfance organise ensuite le SMA en fonction des informations transmises :

- **pour Trouy bourg**, le SMA se déroule toujours au Centre de Loisirs aux horaires scolaires habituels soit 8h30 – 11h30 et 13h30-16h00 (pas d'accueil en demi journée)

- **pour Trouy nord**, le SMA se déroule à l'accueil périscolaire de Trouy nord ou au Centre de Loisirs en fonction du nombre d'enfants susceptibles d'être accueillis.

Dans tous les cas, une information précisant les modalités d'accueil des enfants pour chaque école est affichée la veille des jours de grève aux accueils périscolaires et aux entrées principales des écoles.

A noter, le SMA n'est pas une garderie. Seuls les enfants présents le matin peuvent venir aussi l'après midi. En effet, le personnel d'encadrement pour le SMA est ajusté en fonction du nombre d'enfants présents le matin.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à Monsieur Frédéric KOWALYSZIN responsable du service enfance de la maire de TROUY au 02.48.64.73.58.

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2016, entrant en Petite Section en septembre 2019, auront lieu **les lundis 11 et mardis 12 février toute la journée ainsi que le mercredi 13 février matin.**

Merci de prendre rendez-vous auprès du service enfance au 02 48 64 73 58 et n'oubliez pas d'apporter votre livret de famille, le carnet de santé de l'enfant ainsi qu'un justificatif de domicile.

**Rappel aux personnes quittant la commune en cours d'année scolaire** : si vos enfants continuent à fréquenter une des écoles de Trouy jusqu'à la fin de leur scolarité, une demande de dérogation scolaire est à demander obligatoirement à votre nouvelle commune de résidence en précisant que c'est une poursuite de scolarité.

De même, les parents ayant obtenu une dérogation scolaire pour leurs enfants scolarisés en maternelle doivent impérativement refaire une demande à leur commune, lors du passage en élémentaire, sous réserve de ne pouvoir continuer à fréquenter nos écoles.

Merci de votre compréhension.





## ATELIER SENIORS

**Jeux de société et tricot** : aux Préfas de l'Ancien Centre de Loisirs à Trouy bourg à 14h15 (apporter vos jeux) – les 14 et 28 janvier – les 11 et 25 février – les 11 et 25 mars

**Marche nordique** : (avec ou sans bâtons)

Le 21 janvier à 14h30 chemin des Coudres côté route de Châteauneuf

Le 18 février à 14h30 parking du stade pour le bois du château

Le 18 mars à 14h30 vers le skate-park à Trouy nord (au rond-point de l'IEM) pour la Trouée Verte

**Un atelier gratuit seniors** : comprendre et mieux gérer son sommeil sur deux après-midi aux Préfas de Trouy bourg les 14 et 21 mars à 14h30 sur inscriptions au 02 48 64 78 78.

**A noter** : l'atelier tricot fonctionne toujours avec succès. A ce jour, il a été remis au Secours Populaire 200 couvertures et 20 écharpes ainsi qu'une vingtaine de couvertures plus petites à la SBPA de Marmagne.

**Renseignements au 02 48 64 78 78**

**Retrouvez toutes nos activités à partir de Google ou Facebook  
« les seniors à Trouy »**



## "MON BEAU SAPIN"

Dans le cadre des ateliers seniors, des décorations de Noël ont été réalisées afin de garnir un sapin à l'entrée de la mairie annexe.

Faite en matériaux naturels (bois, ficelle, cordon, etc.), cette réalisation garde un caractère écologique.

## AIDE A LA LICENCE SPORTIVE

Parce que le Département du Cher souhaite que chacun puisse pratiquer son sport, cette aide s'adresse à tous les jeunes jusqu'à 16 ans inclus, domiciliés et licenciés dans un club sportif du département (affilié à une fédération).

L'aide est variable, de 30 à 60 €, en fonction des revenus des parents et plafonnée au prix de la licence fédérale. Cette aide est valable pour une personne, pour la saison 2018-2019.



Association Trouy Temps Libre  
http://trouytempslibre.free.fr

Samedi 26 janvier **BOURSE AUX COLLECTIONS** 2019

**TROUY**  
Espace J.M.Truchot

Entrée gratuite de 9h à 18h

Exposition de voitures à pédales

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

TROUY temps libre, CA CENTRE LOIRE, TROUY

Association Trouy Temps Libre

**BOURSE D'ÉCHANGE & VENTE**  
**PLAQUES DE MUSELETS**  
**DE CHAMPAGNE**

**TROUY**  
Dimanche 27 janvier  
Espace J.M. Truchot

Buvette  
Possibilité de repas sur réservation

Renseignements et réservations :  
06 45 09 03 33  
06 15 73 41 33  
f - e-mail : trouytempslibre@free.fr  
http://trouytempslibre.free.fr

Entrée gratuite de 8h à 18h

TROUY temps libre, CA CENTRE LOIRE, TROUY



**Le Comité du personnel communal de Trouy**

organise

**le Samedi 2 février 2019 à 20h**

à l'Espace Jean-Marie Truchot à **TROUY**

**Une soirée dansante**

**ANNÉES 80**  
**à nos jours**

Animée par **REGIS ANIMATION**

Tarif : **16 € sur réservation**

Plateau repas froid, fromage, dessert  
1 apéritif et 1 café offerts

**Boissons non incluses**

Inscriptions, **dans la limite des places disponibles,**  
avant le vendredi 18 janvier 2019

à l'aide du coupon réponse, accompagné du règlement, à retourner à :  
Comité du personnel - Mairie de Trouy, place du 8 mai 1945, 18570 TROUY

Renseignements au 06.10.70.53.12 ou 06.08.84.54.19  
**entre 18h30 et 20h30 uniquement**

**COUPON REPONSE à retourner avant le 18/01/2019**

Soirée « années 80 à nos jours » du 2 février 2019

Comité du personnel communal de TROUY

Nom : .....

Tél (en cas d'annulation) : .....

Adresse mail : .....

Nombre de Personnes (adultes et enfants) : ..... x 16 € = ..... €

Règlement par chèque à l'ordre du Comité du Personnel Communal de Trouy

**Dimanche 10 février 2019**  
**Espace J-M Truchot - 15h**

**THE DANSANT**  
avec, pour la 1ere fois à Trouy

**Sébastien PERRIN**

**10 €**

Organisé par l'AAAEMD -Trouy Festivités  
Renseignements Alain LAUVERJAT 06 62 13 97 59

Samedi 16 février 2019

Espace J-M Truchot - 20h

# Dîner dansant de la St Valentin

animé par

## Jérôme GAUTHIER



Soirée organisée par  
l'AAAEMD - Trouy Festivités

Renseignements

Alain LAUVERJAT  
02 48 20 07 01  
06 62 13 97 59

Espace J-M Truchot

**TROUY**

Dimanche 24 Février

15h

10€

# THE DANSANT

avec

# NICOLAS PASQUET

Organisé  
par les



Cyclos  
Trucidiens

## SEMINAIRE DE KRAV MAGA A TROUY

AVEC EMMANUEL AYACHE  
EXPERT 5 / CN 5È DAN



SAMEDI 9 MARS  
2019

14H - 17H  
DÉFENSES CONTRE UN  
ACTIVE SHOOTER

**KMG** FRANCE  
KRAV MAGA GLOBAL

[www.kravmagaglobal.fr](http://www.kravmagaglobal.fr)

LIEU :

ESPACE JEAN MARIE TRUCHOT  
AVENUE DU CABARET  
18570 TROUY

TARIF :  
25 EUROS

[KRAVMAGAGLOBAL.18@GMAIL.COM](mailto:KRAVMAGAGLOBAL.18@GMAIL.COM)  
07 66 13 13 20

Espace J-M Truchot  
**TROUY**

**Dimanche 17 Mars**

**10€**

**15h**

**THE DANSANT**

avec

**NICOLAS PASQUET**



**CYCLO CLUB DE TROUY**

**Samedi 30 mars 2019**  
Espace J-M Truchot - 20h

**Dîner Dansant**

animé par



**Christophe  
DEMERSON**

organisé par  
l'AAAEMD  
Trouy Festivités

Renseignements Alain LAUVERJAT  
02 48 20 07 01 ou 06 62 13 97 59



**THEATRE**  
**LES TROIS COUPS**  
**TROUY-BOURG**  
**SAMEDI 27 AVRIL 2019**

**20H30**

**Réservation :**

**02/48/64/79/06 02/48/64/78/33**  
**06/72/67/15/14**

**TARIF :**

**Adulte : 8 euros**

**Enfants de 7 à 12 ans : 5 euros**

Maison du temps libre Espace Jean-Marie Truchot

Ouverture des portes à 20H00

Imprimé par nos soins à la ASMATDE TROUY Ne pas jeter sur la voie publique



**NATURE TRADITION  
TRUCIDIENNE**  
NATURE TRADITION  
TRUCIDIENNE

**du samedi 27 avril 2019**  
**au dimanche 2 juin**

à nos serres mises à notre disposition à la serre municipale

**VENTE DIRECTE de fleurs  
et plants**

De 9h00 à 12h00, notre association vendra tous les jours  
Ses divers plants de fleurs et légumes cultivés dans nos serres  
(10 allée des brigamilles 18570 TROUY)

Renseignements : [naturetradition@outlook.fr](mailto:naturetradition@outlook.fr)  
Ou Monsieur Daniel AILLIOT tel 02 48 64 75 82 (06 76 06 25 48)

Notez sur vos agendas : NTT organise un vide grenier /brocante le  
dimanche 7 juillet 2019 aux abords de la salle Jean-Marie TRUCHOT.  
Vous pouvez commencer à vous inscrire aux 2 numéros ci-dessus.  
Inscription : 2€00 le mètre (5m minimum avec 1 voiture et 2m supl.avec  
remorque)

# Trucydanse

(association loi 1901—TROUY)



**NOUVEAU CONCEPT**

Danse de Salon  
**ROCK**

**19h00 - 19h45 : ROCK 1**  
**19h45 - 20h30 : SALON 2**

**TOUS LES MERCREDI**  
Salle des fêtes  
Espace Truchot - TROUY  
06 11 30 28 36 - 06 09 62 29 77  
trucydanse@sfr.fr

# music master

cours de musiques actuelles

Simple curiosité  
Besoin de challenge  
Envie de vous amuser  
Ambition de future star  
Jouez dès les premiers cours !



**GUITARE**  
**BATTERIE**  
**BASSE**  
**PIANO**  
**VIOLON**  
**CHANT**

contacts:  
guitare (2 profs) : 06 45 51 70 81  
06 26 72 78 32  
batterie : 06 81 56 78 60  
www.acrobat.fr  
basse : 06 14 68 29 92  
piano et violon : 06 06 69 96 93  
chant : 06 06 72 12 94

**2 avenue Roland Garros - 18570 TROUY**  
Inscriptions directement auprès des professeurs.

# 合気道 AIKIDO

Avec Michel **LEBOEUF**  
De l'EPA, Ecole Européenne d'AIKIDO et de l'ISTA  
International School of Traditional AIKIDO

Technique que Défense  
Détente et Maîtrise de soi  
Philosophie de la non violence



## COURS DE TROUY

### COURS ADULTES

(Sans limite d'âge)  
JEUDI : 18h30 20h00

### COURS ADOLESCENTS

(à partir de 13 ans)  
MERCREDI : 18h00 19h00

### COURS ENFANTS

(à partir de 8 ans)  
MERCREDI : 18h00 19h00

**1 cours d'essai  
gratuit !**

Adresse du Dojo de TROUY  
Salle Multisport  
Avenue du Cabaret  
18570 TROUY



\* SE PRESENTER 15 A 20 MIN AVANT CHAQUE DEBUT DES COURS !

TEL : 06 61.49.57.52 ou 02.48.26.06.06  
http://aikido.trouy18@live.fr

Le **YOGA** trouve ses racines dans le mot sanscrit « YUG » qui veut dire UNIR, JOINDRE.

Il est une aide pratique pour la vie. Le Yoga équilibre, harmonise, purifie et fortifie le corps et le mental de celui qui le pratique. Il apporte une stabilité émotionnelle et montre la voie vers une santé parfaite.



Pour atteindre cet état, le Yoga utilise différentes techniques :

- Les postures corporelles (asana)
- Le contrôle de la respiration (pranayama)
- La relaxation physique et mentale
- La méditation
- Une alimentation saine et douce

Rezaynergie est une association de loi 1901



Yoga, relaxation, méditation,  
soins énergétiques et gym



Siège de l'association  
Les Rogères - 18170 Rezay

Agnès - 06 12 92 33 22  
Luc - 06 30 54 85 51

rezaynergie@gmail.com  
www.rezaynergie.fr

### Tarifs

Adhésion à l'association (obligatoire) : 12 €

### YOGA

Abonnement annuel (septembre-juin, 40 semaines) : 270 €

(payable en 1, 2, 3, 5 ou 10 chèques au début de la saison)

Abonnement 5 mois : (payable en 1 ou 5 chèques) : 160 €

Abonnement mensuel : 40 €

1 cours : 10 €

Dun : yoga sur chaise et yoga CHS : 50% réduction

Tarif couple : 2<sup>ème</sup> personne réduction de 20%

Chômeur, étudiant, RSA : réduction de 20%

Cours **YOGA PRENATAL** (sur rdv), 1 heure : 20 € \*

Cours individuel : 40 € \*

\* : + frais déplacement

### MEDITATION

Par cours : adhérents 3 € / non-adhérents 5 €

### CHANTS DE MANTRAS ET RELAXATION

Par cours : pour adhérents et non-adhérents : 5 €

### GYM/GYM DOUCE/GYM SENIOR

Abonnement annuel : 73 €

Abonnement mensuel : 16 €

1 cours : 5 €

Aucun remboursement ne sera effectué sur les abonnements, sauf sur présentation de certificat médical.

Tarifs soins énergétiques sur demande

### Horaires 2018-2019

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
LA CHÂTRE YOGA 10h15 - 11h30	SANCOINS YOGA 10h00 - 11h15	ST-AMAND-MD YOGA 10h30 - 11h45	LA CHÂTRE YOGA 10h15 - 11h30
	TROUY YOGA 10h30 - 11h45		
	PLAINFIEF YOGA 15h00 - 16h15	DE 18h A 17h30 YOGA 18h00 - 19h15	DE 18h A 18h YOGA 18h00 - 19h15
		YOGA prenatal et yoga individuel sur rendez-vous	YOGA prenatal et yoga individuel sur rendez-vous
DUN/AURON YOGA 14h00 - 15h15	VERNAIS YOGA 14h00 - 15h15	LUZIGNERES YOGA 14h00 - 15h15	
		GYM ET YOGA (2) 18h00 - 19h15	
REZAY YOGA SENIOR 18h15 - 19h30	BAUGY YOGA 18h15 - 19h30	CHEZAL-BENOIT YOGA 18h15 - 19h30	SOYEY-EN-SEPTAINE YOGA SENIOR 18h15 - 19h30
17h45 - 18h45 CHANTS/MANTRAS ET RELAXATION (1) 18h00 - 19h45	GYM 18h30 - 19h45	LUZIGNERES ATELIER LACRIS-PROIE (2) 20h40 - 21h20	YOGA 17h45 - 19h00
ST-AMAND-MD YOGA 17h45 - 19h00	TOUCHAY YOGA 19h00 - 20h15	CHATEAUMILLANT YOGA 18h30 - 19h45	DUN/AURON YOGA (2) 17h00 - 17h50
		YOGA 18h00 - 19h15	YOGA 18h00 - 19h15
		MEDITATION 19h50 - 20h20	MEDITATION 19h20 - 19h50

(1) Chants mantras et relaxation : Chaque 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> semaine du mois

(2) En partenariat avec la Gym Lignieroise au Dojo de Lignières

(3) Enseignements yogique et méditation

(4) Chaque 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> semaine du mois : yoga sur chaise

Chaque 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> semaine du mois : yoga pour patients

CHS Dun et Aisy-le-Château

Les vendredis et samedis : Soins énergétique, yoga prénatal et yoga individuel sur rendez-vous

## ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

**6 janvier** Thé dansant, Comité des Fêtes  
11 Vœux à la population, Municipalité  
13 Repas et thé dansant, FNACA  
26 et 27 Bourse aux collections, Trouy Temps Libre

2 **février** Soirée années 80, Comité du personnel  
3 Thé dansant, Espoir Trucydien  
16 Dîner dansant Saint-Valentin, AAAEMD  
10 Thé dansant, AAAEMD  
17 Thé dansant, Comité des Fêtes  
24 Thé dansant, Cyclo Club



2 **mars** Bourse aux vêtements, Groupement des Parents d'Elèves  
3 Loto, Etoile Sportive Trucydienne Vétérans  
15 Carnaval, ville de Trouy  
16 Soirée dansante, GAT  
17 Thé dansant, Cyclo Club  
23 Théâtre, UNC AFN  
24 Thé dansant, Comité des Fêtes  
30 Dîner dansant, AAAEMD  
31 Thé dansant, Age d'Or

## AUTRES LIEUX

**Lundi 19 mars à 18h30**, place de la Mairie, commémoration du Cessez le feu de la guerre d'Algérie.

**Samedi 9 mars**, Krav Maga, salle Multisports de 9h30 à 12h, défense face aux armes à feu (avec Cédric BLANC ) et de 14h à 17h les tueries de masse (Emmanuel Ayache)

**Mairie de Trouy**  
**Place du 8 mai 1945**

Tél. : 02.48.64.78.18—Fax : 02.48.64.74.96  
Mail : mairie@ville-trouy.fr, Site : villedetrouy.fr,

**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h à 12h et 14h à 17h  
Mardi 9h à 12h et 14h à 18h  
Mercredi 9h à 12h  
Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h  
Vendredi 9h à 17h

**Mairie annexe**

**Fermeture le 31 décembre 2018**  
**après-midi**

**Route de Châteauneuf**  
Tél. : 02.48.21.08.04

**Horaires d'ouverture :** Mercredi 14h à 16h

**Centre de loisirs "RIBAMBELLE"**  
**1 allée des Anémones**

Tél : 02.48.64.73.58 - Mail : enfance@ville-trouy.fr

**Horaires d'ouverture**  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 à 18h  
Mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

**C.C.A.S.**  
**1 allée des Anémones**

Tél. 02.48.64.78.78  
Mail : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

**Horaires d'ouverture**  
Lundi Mardi Jeudi 8h à 12h30 et 13h30 à 17h  
Mercredi 8h à 12h30 et 13h30 à 15h  
Vendredi 8h à 12h

**Bibliothèque "LE JARDIN DES MOTS"**  
**3 rue du 19 mars 1962**

Tél.: 02.48.64.72.25  
**Horaires d'ouverture**  
Lundi - Vendredi 17h à 19h  
Mercredi 15h à 18h  
Samedi 10h à 12h

**Relais Assistantes Maternelles**  
**"POMME D'API"**  
**1 allée des Anémones**

Tel 02.48.64.78.79  
corinne.gatimel@ville-trouy.fr  
dominique.nicoli@ville-trouy.fr

**Accueil Administratif**  
UNIQUEMENT sur rendez-vous  
Lundi 8h à 12h et 14h à 16h  
Vendredi 8h à 12h

**Accueil Ateliers d'Eveil**  
Lundi 9h à 11h  
Vendredi 9h à 11h

**Cabinet médical**  
**16 rue du Champ du Puits**

Tél : 02.48.64.71.53  
Fax : 02.48.64.70.54

Médecins : 02.48.64.71.53  
Chirurgien dentiste : 02.48.64.74.65  
Infirmières : 02.48.64.74.63  
Podologue : 02.48.64.71.53

**Horaires du secrétariat**  
Lundi au vendredi 8h à 12h et 14h à 18h

**Pharmacie**  
**11 avenue des Anciens Combattants**

Tél : 02.48.64.71.10 Fax : 02.48.64.75.50

Heures d'ouverture : Lundi de 14h à 19h30  
Mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 19h30 Sa-  
medi 9h à 12h